



Diffusion de logiciels libres : ce que vous devez savoir

Guide à l'usage des DIR/CHA/JUS de l'administration cantonale



Page 1

Depuis 2018, l'ordonnance cantonale sur les TIC permet explicitement au canton de Berne de diffuser ses logiciels en rendant le code source public (logiciels libres), de sorte que tout le monde peut les utiliser gratuitement. C'est à chaque DIR/CHA/JUS de décider de publier ou non le code source de ses applications. Ce guide est là pour les y aider.

Lorsque le code source d'une application est public, alors :

- tout le monde peut télécharger, installer et utiliser l'application ;
- tout le monde peut adapter l'application à ses propres besoins et donner accès à ces adaptations au canton de Berne et à d'autres personnes.

Logiciel libre ne signifie pas :

- que les données gérées dans l'application sont accessibles au public ;
- que vous perdez le contrôle de votre application. C'est à vous de décider si vous reprenez les adaptations réalisées par d'autres personnes dans la version du canton de Berne et quand installer de nouvelles versions du logiciel ;
- que le développement de l'application devient gratuit ou qu'il ne peut plus être confié au distributeur actuel ;
- qu'une communauté se crée automatiquement et que l'application est nécessairement utilisée par d'autres.

Quatre bonnes raisons de publier le code source de votre application :

Renforcement de la concurrence

En publiant le code source d'une application, vous confrontez le distributeur à davantage de concurrence et réduisez ainsi votre dépendance envers lui.

C'est une base parfaite pour lancer un appel d'offres pour la maintenance de votre application : ceux qui souhaitent y répondre peuvent alors se faire une idée précise du logiciel et calculer leur offre au plus juste avant de vous la soumettre.

Réutilisabilité

Il est possible de réutiliser certaines parties d'un logiciel libre dans d'autres applications, parfois dans des domaines auxquels les développeurs et développeuses n'auraient jamais pensé.

Simplification de la coopération

Les logiciels libres constituent une base de coopération optimale avec d'autres cantons ou autorités.

Selon le mode de coopération souhaité, diverses formes d'organisation sont envisageables – d'une collaboration libre et pratique, à la création d'une association avec des procédures claires encadrant le développement d'applications (gestion des changements et des mises à jour).

Transparence

La diffusion de logiciels libres augmente la transparence de l'administration et répond au principe de publicité garanti par la constitution cantonale. Vous contribuez ainsi à renforcer la confiance dans l'Etat.

Qu'est-ce qu'un logiciel libre ?

Un logiciel libre est un programme dont le code source est public, donc accessible à tout un chacun. Tout le monde peut télécharger, utiliser et, au besoin, modifier gratuitement le logiciel. Les logiciels libres souvent évoqués dans les médias sont des systèmes d'exploitation ou des suites de bureautique (p. ex. Linux et LibreOffice). Parmi les autres logiciels libres fréquemment cités figurent les navigateurs Internet Chrome et Firefox, le système d'exploitation Android pour les téléphones portables et, moins visibles pour les utilisateurs finaux mais encore plus importants, ceux qui sont utilisés dans les serveurs et les réseaux de données virtuels (Cloud). Ceux-ci recourent aussi beaucoup à des logiciels libres, et tous les grands fournisseurs d'informatique en nuage apportent une importante contribution aux logiciels libres.

Les logiciels libres sont également beaucoup utilisés dans le développement de nouvelles applications informatiques : le code source de quasi tous les grands langages de programmation et environnements, dont Java, .NET et JavaScript/Node, est public. L'une des applications spécialisées typiques du canton de Berne se compose en grande partie (80% environ) d'éléments logiciels dont le code source est public.

Pour tout complément d'information ou aide à la publication de vos applications :

<https://github.com/kanton-bern>



« Les logiciels libres nous permettent d'améliorer notre collaboration avec d'autres cantons. Ensemble, nous sommes plus efficaces pour développer des applications, ce qui profite à tout le monde. »

Beat Jakob, chef de l'OIO